Bio-Blatt

Mode d'emploi

■ Généralités
Bio-Blatt contient de la lécithine, extraite du soja. Ce produit agit contre l'oïdium en endommageant le tube germinatif des spores, empêchant ainsi leur pénétration dans la feuille.

■ Domaine d'application
Bio-Blatt doit être appliqué dès le début de l'attaque. S'agissant d'un produit de contact, il est important de mouiller abondamment le végétal jusqu'au gouttage (1000 à 1500 l/ ha). Il faut ensuite répéter le traitement à intervalles de 7 jours. Au cas des attaques fortes à des intervalles plus courtes.

Cultures maraîchères
Concombre, mâche (rampon), salade
Oïdium: 0,15 % (1,5 dl / 100 l). 2-6 applications à intervalles de 7 jours

Plantes ornementales
Oïdium: 0,15 %; (1,5 dl / 100 l)
En raison du nombre important d'espèces et variétés, il est recommandé de faire un essai préliminaire sur quelques plantes (Délai de contrôle 3 à 5 jours).

■ Délai d'attente
Concombre, salade, mâche: 3 jours

■ Préparation de la bouillie
Ajouter Bio-Blatt dans le réservoir de la pompe à traiter rempli avec ¾ du volume d'eau nécessaire, bien mélanger et ensuite finir le remplissage.

■ Miscibilité
Miscible avec Cuivre, Natural et Delfin.

■ Transport
Pas des restrictions.

■ Stockage
Stocker au frais, à l'abri du gel et au sec. Stocké à moins de 10 ℃, le produit peut partiellement se fi ger. Il reprend sa consistance normale sans perdre de son efficacité lorsqu'il est remis à env. 20 ℃ (1 nuit).

■ Premier secours
Après inhalation
Eloigner la personne concernée de la zone à risque et l'apporter à l'air libre. En cas de signe d'intoxication, demander un conseil médical.
Après un contact avec la peau
Nettoyer les parties concernées avec de l'eau et du savon. En cas de signes d'intoxication, demander un conseil médical. Si nécessaire, traiter de façon symptomatique.
Après un contact avec les yeux
Rincer avec beaucoup d'eau jusqu'à la diminution de l'irritation (min. 10 minutes). Si l'irritation persiste ou qu'il reste des signes d'intoxication, demander un conseil médical. Pas d'antidote connu.
Après ingestion
Faire vomir en donnant de l'eau ou du lait, uniquement en cas de conscience de la personne concernée.

■ Responsabilité
Andermatt Biocontrol SA décline toute responsabilité en cas de dégâts aux cultures dus au non respect des recommandations d'emploi.